FLAMANVILLE
en COTENTIN

Résumé du conseil municipal du 14 Décembre 2009

Présents :
FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, MARGUERIE Jean-Pierre, BESSELIEVRE Louis *(jusqu'à 21h30)*, LIOULT-MARY Gilles, MELIN Katy, BRISSET Franck, MIGNOT Jean-Claude, PICHON Sandrine, ROUSSIN Maryline, BODROS Pierre, MAUDUIT Monique, LAUNEY Nathalie.

Pouvoirs : ROUSSEAU François à MARGUERIE Jean-Pierre

Absents excusés: BOURDON Arnaud, THIEBOT François, BESSELIEVRE Louis *(à/c de 21h30)*

Remerciements

- Association « Mines et Carrières » pour la subvention communale,
- Mme LEPIONNIER Hélène, suite à la vente de son fond de commerce de coiffure, pour la mise à disposition du local qui lui avait été faite par la commune et la poursuite de cette location pour son repreneur,
- Association « Agir pour l'Environnement » pour la participation de la commune de Flamanville à la première édition de l'opération « Le Jour de la Nuit », et invitation à participer à l'opération 2010.

Informations

- Agrément par la Direction Nationale de la Gendarmerie du projet d'extension de vingt logements au profit du Peloton Spécialisé de Protection Gendarmerie.

Départ de M. BESSELIEVRE à 21 h 30

AJUSTEMENT ACTIF 2009

Afin d'ajuster l'actif communal pour l'année 2009, Mme THOMAS-ROUTIER informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à l'intégration des frais d'études et d'annonces légales qui ont été suivies de travaux, ou de les amortir s'ils n'ont pas été suivies d'effet.

Parallèlement, elle indique qu'il est possible d'apurer l'inventaire des biens acquis au-delà de cinq ans et qui peuvent être réformés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'apurer, d'amortir ou d'intégrer les biens figurant à l'inventaire, tels que présentés.
- De voter la décision modificative suivante, pour permettre les écritures comptables nécessaires à cette décision :

1) Intégrations frais d'études et annonces légales suivis de travaux :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Compte	***Objet***	***Montant***	***Compte***	***Objet***	***Montant***
2313-53/041	Cité Ste Barbe	2 887.45 €	2031/041	Etudes	1 665.00 €
2315-31/041	Caravaning	640.53 €	2033/041	Annonces légales	3 938.43€
2315-34/041	Croisilleries 1° tranche	2 075.45 €			
	Total :	**5 603.43 €**		**Total :**	**5 603.43 €**

2) Amortissements pour frais d'annonces légales non suivis de travaux :

Dépenses de fonctionnement			Recettes d'investissement		
Compte	***Objet***	***Montant***	***Compte***	***Objet***	***Montant***
6811/042	Annonces légales	605.94 €	28033/040	Annonces légales	605 94 €

DECISION MODIFICATIVE ECRITURES EMPRUNTS B.F.T.

Dans le cadre de l'emprunt contracté auprès de la Banque de Financement et de Trésorerie pour le financement de la gendarmerie, Mme THOMAS-ROUTIER indique qu'il est nécessaire de procéder à des écritures d'ordre comptables sur le budget primitif 2009.

Elle précise également que dans le cadre des emprunts « Grand Chantier » contractés auprès de la Banque de Financement et de Trésorerie, il est nécessaire de retracer dans la comptabilité communale les mouvements liés aux versements de la subvention versée par E.D.F.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

1) pour l'emprunt de la gendarmerie :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
16449/041 :	+ 172 267.39 €	16441/041 :	+ 172 267.39 €

2) pour les mouvements relatifs aux emprunts « Grand Chantier » :

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
66111 :	+ 102 192.64	768 :	+ 102 192.64	1641 :	+ 17 945.70	1328 :	+ 17 945.70

BUDGET PREVISIONNEL GESTION LOCATIVE « MANCHE-HABITAT » 2010

Dans le cadre de la convention de gestion locative signée avec MANCHE-HABITAT, Mme THOMAS-ROUTIER présente le projet de budget prévisionnel 2010.

Vu l'avis favorable la commission « finances », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de budget prévisionnel 2010 de MANCHE-HABITAT, d'un montant de 292 450 €.

TARIFS 2010 ET REGLEMENTS LOCATIONS SALLES

La commission « affaires générales » s'est réunie le 1er Décembre 2009 pour étudier les tarifs des locations communales pour l'année 2010.

Elle a également apporté quelques modifications aux règlements des salles de l'Orangerie et du Rafiot.

M. HUREL présente les propositions de la commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve :

- Les tarifs 2010 pour l'ensemble des tarifs communaux, et 2011 pour le gîte d'étape.
- Les règlements d'utilisation des salles de l'Orangerie et du Rafiot.

CESSION ET EXTENSION MAPAD

Le 1er Juin 2007, le conseil municipal de Flamanville a pris une décision de principe pour céder le bâtiment de la Mapad à la société AXENTIA, dans l'objectif d'une extension.

Le 3 Juillet 2009, le conseil municipal a décidé de procéder à une enquête publique pour déclasser le terrain d'extension de la Mapad.

Le 4 Septembre 2009, après enquête publique, le conseil municipal a prononcé le déclassement la partie du parking de La Campagne pour prévision de l'extension de la Mapad.

Suite à la présentation du projet d'ensemble par la société AXENTIA et la Fondation Caisses d'Epargne pour la Solidarité, le 2 Décembre dernier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les décisions prises antérieurement et de fixer les conditions définitives de cette transaction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De confirmer l'accord du 1er Juin 2007, autorisant la cession du bâtiment de la Mapad à la société Axentia.
- De conclure cette transaction pour un prix ferme et définitif fixé au 31 Décembre 2009 de 852 000 €, comprenant : la reprise des prêts CRAM et ORGANIC par Axentia (130 717.68 €) et le versement du solde à la commune (721 282.32 €).
- De prendre acte que la société Axentia remboursera à la commune les indemnités de remboursement du prêt Crédit Mutuel qu'elle aura supportées.
- De confirmer l'accord de l'extension de la Mapad par la société Axentia.
- D'approuver la cession du terrain d'assiette d'extension du bâtiment à la société Axentia, partie déclassée de la parcelle cadastrée ZH 162, au prix d'un euro.
- De préciser que la surface exacte de l'assiette du terrain nécessaire à l'extension sera validée en commun entre la commune et Axentia, par plan de bornage.
- De mettre en place une convention fixant les partenariats entre la commune et l'établissement (conditions d'accès, véhicules de transport des personnes âgées, de portage de repas…).
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la promesse de vente prévue pour la fin du 1er trimestre 2010 et la vente définitive prévue pour la fin du 2ème trimestre 2011.
- De mandater l'office notarial des Pieux pour la rédaction de l'acte de cession (Mme THOMAS-ROUTIER ne prend pas part au vote sur ce dernier point).

MAITRISE D'ŒUVRE CHATEAU

Le 7 Novembre 2008, afin de poursuivre la réhabilitation du château, le conseil municipal a décidé de réaliser une étude préalable pour définir la programmation des travaux, estimer les coûts et monter les dossiers de subvention.

Suite à cette étude et aux différentes réunions qui ont suivi, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une première phase peut être engagée, pour les travaux suivants :

- Aménagement des anciennes écuries en hébergement,
- Clos, couvert et aménagement des anciennes cuisines en hébergement et vestiaires.

Pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette première phase, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de lancer une consultation, qui permettra de déposer le permis de construire, préparer le dossier de consultation des entreprises et suivre les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée, pour la première phase d'aménagement du château (anciennes écuries et anciennes cuisines).

AVENANT CITE SAINTE BARBE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des huit logements cité Ste Barbe, M. BONAMY présente au conseil municipal une proposition d'avenant en moins value (démontages réalisés par l'atelier municipal, lave-mains en remplacement de vasques dans les salles d'eau, modification de modèles de robinetterie :

Vu l'avis favorable de la commission travaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter l'avenant suivant :

Lot	Objet	Titulaire	Avenant TTC	Marché total TTC
11	Plomberie - sanitaire	SELCA	- 1 722.10 €	67 583.76 €

BAIL LOCATION LOGEMENTS CITE SAINTE BARBE

Dans le cadre des discussions relatives aux travaux de réhabilitation des logements cité Sainte Barbe, et de leur mise à disposition d'E.D.F., le conseil municipal évoque les modalités de mise en place du bail de location.

Mme THOMAS-ROUTIER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de mandater l'office notarial des Pieux pour la rédaction du bail de location des huit logements réhabilités cité Sainte Barbe, pour mise à disposition d'E.D.F.

DEPART EN RETRAITE

Au 1er Janvier 2010, un employé communal sera admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Monsieur le Maire rappelle que pour les précédents départs à la retraite, la commune remettait traditionnellement un cadeau d'une valeur équivalente à la moitié du traitement brut mensuel de l'agent concerné.

Vu l'avis favorable de la commission « affaires générales », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de remettre un cadeau pour le départ de l'agent communal admis à la retraite le 1er Janvier 2010,

TABLEAU DES EFFECTIFS 2010

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des possibilités d'évolution du tableau des effectifs du personnel communal, au titre de l'année 2010.

Vu l'avis favorable de la commission « affaires générales », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs 2010 comme suit :

- Suppression d'un emploi de rédacteur principal,
- Création d'un emploi de rédacteur chef.

SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE

Le 26 Juin 2009, le groupe scolaire Jules Ferry a organisé une sortie scolaire dont le but était d'expérimenter des divers moyens de transport à disposition dans la région : bus de Flamanville à Valognes, train de Valognes à Cherbourg, bus de ville et bateau dans la rade de Cherbourg, et retour.

Afin d'équilibrer le budget de cette sortie, Monsieur le Maire présente un courrier de la directrice du groupe scolaire qui sollicite la commune pour une participation financière au règlement des frais de transport en bus, soit un montant de 198 €.

Vu l'avis favorable de la commission « affaires générales », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 198 € au groupe scolaire Jules Ferry de Flamanville, pour sa sortie pédagogique de Juin 2009,

REPARTITION PRODUIT AMENDES POLICE 2010

Par courrier du 29 Septembre 2009 du Conseil Général de la Manche, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au titre de la répartition du produit des amendes de police 2010,les collectivités peuvent adresser leurs demandes de subvention pour les travaux d'aménagement de voirie qu'elles réaliseraient en 2010.

Ces subventions concernent les travaux d'aménagement, de signalisation, d'éclairage, de stationnement et de sécurité des piétons.

Vu l'avis favorable la commission « affaires générales », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De transmettre une demande de subvention au Conseil Général de la Manche au titre de la répartition du produit des amendes de police 2010,
- De préciser que cette demande de subvention concerne des travaux d'aménagement de voirie relatifs au stationnement, à la signalisation et à la sécurité des piétons dans divers villages et hameaux,
- D'attester que ces travaux seront réalisés au cours de l'année 2010.

Vous trouverez désormais le compte-rendu du conseil municipal sur notre site officiel : www.flamanville.fr. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Les personnes qui ne disposent pas d'internet pourront solliciter les services de la Mairie pour une impression papier.

Respectons notre environnement en réduisant les impressions papier.

TARIFS SALLES COMMUNALES 2010

Acompte : 100 Euros
ou montant de la location si < 100 €
Ménage : 100 Euros

	Conditions	RAFIOT Petite Salle *100 m² - 70 p*	RAFIOT Grande Salle *200 m² - 190 p*	RAFIOT Totalité *300 m² - 260 p*	ORANGERIE *110 m² - 90 p*	MAISON DES ASSOCIATIONS *50 p*	CORPS CENTRAL	CHARTRIE
HORS COMMUNE	Repas midi avec location Valtac	50.00 €	50.00 €		50.00 €			
	Repas 24 h		273.00 €	512.00 €	343.00 €			
	Repas 48 h		380.00 €	570.00 €	437.00 €			
	Action commerciale	120.00 €	138.00 €	255.00 €	171.00 €	53.00 €		
	Manifestation scolaire			127.00 €	86.00 €			
	Manifestation autre			255.00 €	171.00 €			
	Vin d'honneur Réunion	115.00 €	269.00 €	380.00 €	192.00 €	36.00 €	100.00 €	60.00 €
COMMUNE	Repas midi avec location Valtac	32.00 €	32.00 €		32.00 €			
	Repas 24 h	182.00 €	211.00 €	397.00 €	288.00 €			
	Repas 48 h	217.00 €	252.00 €	449.00 €	379.00 €			
	Action commerciale	114.00 €	129.00 €	242.00 €	164.00 €	50.00 €		
	Spectacle			242.00 €	164.00 €			
	Association *après gratuité*			50.00 €	50.00 €			
	Vin d'honneur Réunion	56.00 €	109.00 €	217.00 €	56.00 €	34.00 €	56.00 €	56.00 €
		Repas : jusqu'à 20 h						

TARIFS MUNICIPAUX

Objet	Conditions	Tarifs 2010	*Tarifs 2011*
Cimetière	*Exhumation*		
	une place	**102.00 €**	
	deux places	**62.00 €**	
	Creusement		
	trois places	**121.00 €**	
	place enfant	**46.00 €**	
	Concession		
	centenaire	**168.00 €**	
	Case cinéraire		
	trentenaire	**264.00 €**	
	cinquantenaire	**437.00 €**	
Gîte d'étape	*nuitée été par personne*	**15.00 €**	***15.50 €***
	nuitée hiver par personne	**16.00 €**	***16.50 €***
Podium	*montage sur la commune*	**88.00 €**	
	montage hors commune	**168.00 €**	
Bois	*la corde*	**137.00 €**	
Maison d'accueil Valtac	*nuitée par chambre*	**12.00 €**	
Marché hebdomadaire	*le mètre linéaire*	**0.40 €**	
Terrains	*ZD 25 "Terrain Pré Bellet"*	**79.00 €**	
	ZH 23 "Jardin du Presbytère"	**30.00 €**	
	ZA 31 "Jardin chemin de la Vaumille"	**20.00 €**	
Logements	*2 rue de la Tasserie (mensuel)*	**385.00 €**	
	7 rue de la Campagne (mensuel)	**569.00 €**	
	31 rue du Château (mensuel)	**279.00 €**	
	33 rue du Château (mensuel)	**349.00 €**	
	35 rue du Château (mensuel)	**279.00 €**	
	53 rue des Châtaigniers (mensuel)	**279.00 €**	
	1 rue du Château (mensuel)	**125.00 €**	
Garages	*rue Charton (mensuel)*	**21.00 €**	
	Chemin des Hougues (mensuel)	**32.00 €**	
	Rue du Valtac (mensuel)	**32.00 €**	
Bâtiments	*Abri canon porte amarres (mensuel)*	**35.00 €**	
Bibliothèque	*pénalité pour perte carte lecteur*	**3.00 €**	
	prêt par adulte (>18 ans) et par an	**5.00 €**	
	prêt personne de passage (caution 50 €)	**1.50 €**	
Chenil	*la journée*	**8.00 €**	
	capture au fusil hypodermique	**43.50 €**	

Mode d'emploi !

1 Consultez votre fiche horaires

Choisissez le jour et la destination qui vous intéressent (voir fiche horaires au verso ou sur manche.fr).

2 Appelez le N° Vert (appel gratuit)

N° Vert 0 800 150 050

Réservez votre véhicule ***manéo***.
ATTENTION ! Dernier délai pour réserver : la veille du départ avant 16h00 (ou le vendredi avant 16h00 pour un départ le samedi ou le lundi). **Horaires d'appel** : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h

3 Votre réservation est enregistrée

L'heure à laquelle votre véhicule ***manéo*** passera vous chercher, vous sera confirmée par téléphone, après 16h00, la veille au soir de votre départ (le vendredi soir pour un trajet le samedi ou le lundi).

4 Un véhicule *manéo* vient vous chercher

À l'heure convenue avec l'opérateur, le conducteur du véhicule ***manéo*** vient vous chercher à votre domicile et / ou à l'arrêt déterminé pour le retour.

5 Vous achetez votre ticket à bord du véhicule *manéo*

Le conducteur vous vend **un ticket à l'unité à 2,20 € correspondant à un trajet simple ou à 4,40 € pour un trajet aller-retour.**
Le transport est gratuit pour les moins de 4 ans !

manéo
Service proximité

PRATIQUE

Vous ne disposez pas de véhicule et vous avez besoin de vous rendre chez votre médecin, effectuer vos démarches administratives ou faire vos courses...
Faites appel à ***manéo*** *service proximité*, système de transport collectif à la demande, et déplacez-vous en toute indépendance !

SIMPLE

- À l'aide de la fiche horaire jointe, découvrez les destinations et horaires proposés et réservez par téléphone votre véhicule ***manéo***.
- ***manéo*** vient vous chercher à domicile et vous dépose aux arrêts déterminés.
- Au retour, ***manéo*** vous reprend aux mêmes arrêts et vous redépose chez vous.

ÉCONOMIQUE

Chaque trajet effectué avec ***manéo*** *service proximité* coûte 2,20 €.

- Si dans la même journée vous vous déplacez en combinant ***manéo*** *service proximité* avec ***manéo*** *service express*, vous ne payez que 4,40 € aller/retour (soit 50% d'économie !).
- Si vous invitez une personne de votre choix à se déplacer avec ***manéo*** *service proximité*, elle et vous bénéficiez d'un aller/retour gratuit !
- Si vous achetez le carnet 12 trajets à 22 €, 2 trajets vous sont offerts.
- Transport gratuit pour les moins de 4 ans.

RENSEIGNEZ-VOUS ET RÉSERVEZ VOTRE VÉHICULE
manéo !

N° Vert 0 800 150 050
(appel gratuit)

HORAIRES D'APPEL : 8h30 - 12h | 13h30 - 16h

Un service du Conseil général de la Manche, en partenariat avec votre Communauté de communes

manéo
Service proximité

Le réseau de transports du Conseil général de la Manche

manche.fr

Un service du Conseil général de la Manche, en partenariat avec votre Communauté de communes

LA MANCHE
CONSEIL GÉNÉRAL

manéo
Service proximité

Mode d'emploi !

1 Consultez votre fiche horaires

Choisissez le jour et la destination qui vous intéressent (voir fiche horaires détachable ou sur manche .fr).

2 Appelez le N° Vert (appel gratuit)

N° Vert 0 800 150 050

Réservez votre véhicule ***manéo***.
ATTENTION ! Dernier délai pour réserver : la veille du départ avant 16h00 (ou le vendredi avant 16h00 pour un départ le samedi ou le lundi).
Horaires d'appel : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h

3 Votre réservation est enregistrée

L'heure à laquelle votre véhicule ***manéo*** passera vous chercher, vous sera confirmée par téléphone, après 16h00, la veille au soir de votre départ (le vendredi soir pour un trajet le samedi ou le lundi).

4 Un véhicule *manéo* vient vous chercher

À l'heure convenue avec l'opérateur, le conducteur du véhicule ***manéo*** vient vous chercher à votre domicile et / ou à l'arrêt déterminé pour le retour.

5 Vous achetez votre ticket à bord du véhicule *manéo*

Le conducteur vous vend **un ticket à l'unité à 2,20 € correspondant à un trajet simple ou à 4,40 € pour un trajet aller-retour.** Le transport est gratuit pour les moins de 4 ans.

(voir détail des offres au verso)

Le réseau de transports du Conseil général de la Manche

manéo
Service proximité

FICHE HORAIRES

Communauté de communes
DES PIEUX

COMMUNES CONCERNÉES : Benoistville, Bricquebosco, Flamanville, Grosville, Heauville, Helleville, Le Rozel, Les Pieux, Pierreville, Saint-Christophe-du-Foc, Saint-Germain-le-Gaillard, Siouville-Hague, Sotteville, Surtainville, Tréauville.

SERVICE 1 — LE MERCREDI APRÈS-MIDI	**Arrivée**	Les Pieux / *Centre-ville*	14h30
	Départ	Les Pieux / *Centre-ville*	17h00
SERVICE 2 — LE VENDREDI MATIN	**Arrivée**	Les Pieux / *Centre-ville*	09h00
	Départ	Les Pieux / *Centre-ville*	11h00
SERVICE 3 — LE SAMEDI APRÈS-MIDI	**Arrivée**	Les Pieux / *Centre-ville* *(En correspondance avec le car de la ligne 103 vers Cherbourg)*	13h40
	Départ	Les Pieux / *Centre-ville* *(En correspondance avec le car de la ligne 103 en provenance de Cherbourg)*	18h55

RÉSERVEZ VOTRE VÉHICULE ***manéo*** !

N° Vert 0 800 150 050 (appel gratuit)

HORAIRES D'APPEL : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h

LES PIEUX COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LA MANCHE
CONSEIL GÉNÉRAL